



## Urgent besoin conseil

Par **matrys**, le **22/07/2008** à **13:20**

Bonjour,

voilà, en 2001 mon dentiste me pose une couronne dentaire, tout se passe bien jusqu'en 2005 où là j'ai des douleurs régulières. Depuis, chaque année, mon dentiste me fait une radio à ma demande et ne voit rien.

Aujourd'hui j'ai consulté un confrère, qui constate un abcès énorme, il a dû m'extraire la dent et sa racine. Conclusion, j'ai un implant à me faire poser de l'ordre de 2000€.

Puis-je réclamer à mon ancien dentiste les frais de l'implant, à savoir que tout ça aurait pu être évité. Puis-je mener une action contre lui?

merci d'avance pour vos conseils.

Par **domi**, le **22/07/2008** à **21:15**

Si votre dentiste peut prouver par radiographies à l'appui que vous n'aviez rien lorsqu'il vous a vu, il va être difficile de prouver sa responsabilité. De plus l'abcès dentaire n'est certainement pas là depuis des années et je ne pense pas que vous auriez supporté les différents symptômes pendant tout ce temps. Vous pouvez tenter une approche avec votre ex dentiste mais je ne pense pas que ça donne grand chose. Domi